États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M¹¹° LaMarsh, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada pour l'année close le 31 mars 1963, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre 199, S.R.C., 1952. (Version française)

Par M¹¹° LaMarsh, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport sur l'administration des allocations aux invalides au Canada pour l'année close le 31 mars 1963, conformément à l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre 55, Statuts du Canada, 1953-1954. (Version française)

Par M^{11e} LaMarsh, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année close le 31 mars 1963, conformément à l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre 17, S.R.C., 1952. (Version française)

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, suivant l'ordre adopté le vendredi 26 juin 1964.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON